

Le Mardi, . . . . . de St. François Xavier.

Le Mercredi, . . . . . de Ste. Anne.

Le Jeudi, . . . . . des Saints.

Le Vendredi, . . . . . de la Passion.

Le Samedi, . . . . . de la Ste. Vierge.

Il y aura Sermon ou Instruction tous les soirs, à 3½ heures. Ensuite on récitera cinq *Pater* et cinq *Ave*, avec le Psalme *Miserere*, &c. page 60, et puis on chantera le Salut, comme dans la Neuvaine.

### EGLISES STATIONNALES.

Les Eglises où se feront les Stations ou les Visites sont: la Cathédrale, les Eglises de la Basse-Ville, du Séminaire et du Faubourg St. Roch.

A ces Eglises désignées à l'Article 4e. du Mandement de Monseigneur, (comme il est dit, page 21), il en a été ajouté deux autres, de l'agrément de Sa Grandeur, afin de rendre les dites Visites ou Stations plus faciles, surtout à un certain nombre de Paroissiens éloignés.

Ces deux Eglises additionnelles sont celles de l'Hôtel-Dieu et des Ursulines.

On trouvera ces Eglises ouvertes depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

N.B. Les Prières que Monseigneur prescrit de réciter dans chaque Eglise que l'on visitera, pour satisfaire aux intentions de la Bulle (page 9) sont cinq *Pater* et cinq *Ave*.

N. B. L'assistance à la Messe, au Sermon et au Salut, et la récitation des Litanies marquées ci-dessus, pour chaque jour de ces deux Semaines, sont des pratiques purement de dévotion, et nullement d'obligation, à l'effet de gagner l'Indulgence du Jubilé.

Le Salut qu'il a plu à Monseigneur d'autoriser à Québec, pendant les quinze jours, avec les pratiques ci-dessus, est particulier à la Cathédrale; Sa Grandeur ayant déclaré, pour les Paroisses de Campagnes " qu'on pourra, " les Dimanches qui se rencontreront pendant les quinze jours d'Exercices du Jubilé, donner un Salut du St. Sacrement, et seulement, deux ou trois jours de chaque Semaine, la Bénédiction avec le Ciboire, comme " on a coutume de faire, pendant les Semaines du Carême,"

**F I N.**